

5^e réunion ordinaire 2017 du Conseil départemental de l'Aube

Orientations budgétaires 2018

Priorité à l'investissement et à la maîtrise des dépenses de fonctionnement

Malgré de très grandes incertitudes, le Département de l'Aube affiche des orientations budgétaires ambitieuses :

- poursuite des investissements (68,4 M€ prévus en 2018),
- sans augmentation des impôts,
- tout en maîtrisant les dépenses de fonctionnement.

L'année 2018 sera celle de la contractualisation avec l'État destinée à modérer l'évolution de la dépense publique.

Le Département aborde ce nouveau cadre avec une situation saine :

- une dette faible, maîtrisée et toujours en baisse,
- une capacité à aider les territoires et à porter de nombreux projets (plan de soutien aux projets structurants, Très haut débit pour tous, cité du Vitrail, vélovoie, acquisition d'une œuvre pour le musée Camille-Claudel de Nogent-sur-Seine...)

Contact presse :

Département de l'Aube

Alexandra B.-Trubat, chargée de communication

Tel. : 03 25 42 50 81 / 06 60 42 74 66 alexandra.brignet-trubat@aube.fr

Orientations budgétaires 2018

Pour l'année 2018, le budget prévisionnel du Département s'élève à 342,3 M€.

Ce budget est en hausse par rapport à 2017, notamment grâce à une hausse des produits fiscaux (208,9 M€ en 2018 contre 204,4 M€ en 2017).

Les prévisions budgétaires pour 2018

	Dépenses	Recettes
Investissement	68,4 M€	44,6 M€
Fonctionnement	273,9 M€	297,7 M€

1. Le Département face à des incertitudes majeures pour 2018

Jamais, la préparation des orientations budgétaires du Département ne s'était déroulée dans un contexte aussi flou.

De nombreuses incertitudes planent sur :

- l'encadrement, par l'État, de l'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités (contractualisation en vue courant 2018),
- l'évolution des dépenses en matière sociale et leur compensation par l'État,
- la plupart des recettes dans l'attente de la prochaine loi de finances 2018, mais aussi de l'évolution de la conjoncture économique, avec son impact sur le niveau des droits de mutation, devenus une recette majeure pour l'équilibre du budget et qui demeurent sujets à fluctuation.

- **Une nouvelle contrainte en vue pour les collectivités dans le cadre des prochains contrats avec l'État**

Le Département de l'Aube fait partie des 319 collectivités appelées à signer un contrat avec l'État en 2018 autour d'un objectif de modération de la dépense publique.

On ne connaît pas encore les contours de cette mesure d'encadrement qui entend limiter l'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités. On parle de plafonner celles des Départements à 1,4% par an.

Ce taux pourrait toutefois varier au terme du débat parlementaire en cours sur la Loi de programmation pluriannuelle des finances publiques.

- **Des charges incompressibles**

Les discussions engagées avec l'État n'ayant pas encore débuté, le Département n'a aucune visibilité sur l'évolution de certaines de ses charges (pas plus d'ailleurs que leur compensation par l'État).

L'incertitude porte en particulier sur :

- les aides individuelles sociales (AIS), telles que l'APA (allocation personnalisée d'autonomie) qui devrait augmenter de 2 % en 2018 soit un coût de 35 M€,
- les MNA, les mineurs non accompagnés, dont le nombre ne cesse d'augmenter : avec plus de 200 jeunes accueillis en 2017, l'accueil réel du Centre départemental de l'enfance (CDE) a augmenté de 45 % entre 2016 et aujourd'hui,

- **Absence totale de visibilité sur de nombreuses recettes**

Alors que la Loi de finances 2018 ne sera votée qu'en fin d'année 2017, et que la conjoncture économique est incertaine, le Département manque de visibilité sur la plupart de ses recettes :

- la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : prévision à 65,3 M€,
- la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) : prévision à 38 M€.
- les droits de mutation : prévision à 27,8 M€,
- la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) : prévision de 14,7 M€,
- la dotation de compensation péréquée : prévision de 6,5 M€,
- les fonds de péréquation des droits de mutation : prévision de 4,5 M€ (DMTO 1) et de 2,3 M€ (DMTO 2),
- le fonds de péréquation CVAE : prévision de 0,8 M€,

Malgré cette absence de visibilité, le Département prévoit une recette de la fiscalité directe en légère évolution : 99,9 M€ pour 2018 (contre 98,6 M€ en 2017).

S'agissant des compensations des AIS, le Département s'est basé sur les mêmes montants que ceux de 2017 pour établir ses orientations budgétaires.

2. Des orientations budgétaires pour 2018 sous le signe de la raison mais aussi de l'ambition

Malgré ces contraintes et ce manque de visibilité, le Département affiche néanmoins des orientations budgétaires ambitieuses qui doivent lui permettre de :

- stabiliser la pression fiscale,
- poursuivre les actions en faveur des publics les plus fragiles,
- maîtriser ses dépenses de fonctionnement,
- soutenir l'enseignement supérieur,
- soutenir les projets structurants,
- soutenir les intercommunalités et les communes.

- **Pas d'augmentation d'impôt**

Le Département souhaite maintenir pour la 8^e année consécutive le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 19,42 %. Le seul impôt sur lequel il est en mesure d'agir n'augmentera donc pas.

- **Maîtrise continue des dépenses de fonctionnement, tout en maintenant une qualité de service**

Depuis 2016, les effets du plan de maîtrise de l'autofinancement se font sentir.

Pour 2018, l'objectif du Département reste le même : il s'agit de poursuivre ses efforts sur des dépenses sur lesquelles il dispose d'une capacité de modulation.

Le tout dans la recherche permanente d'efficacité et de qualité de service au coût le plus adapté.

Les charges à caractère général (hors personnel) devraient se stabiliser à 18,6 M€.

- **Maintenir la capacité d'investissement à un bon niveau**

Malgré ce contexte tendu et grâce aux efforts du plan de maîtrise, le Département devrait parvenir à maintenir sa capacité d'autofinancement au bon niveau de 23,8 M€.

Cette somme doit lui permettre de **conserver une capacité d'investissement encore significative à 68,4 M€** pour agir dans de nombreux domaines, notamment :

- le plan de soutien aux projets structurants des territoires (6M€),
- le plan Très haut débit pour tous (5,1M€),

- la rénovation des collèges (4,7 M€ Paul-Langevin à Romilly-sur-Seine, 3M€ pour Eugène-Belgrand à Ervy-le-Châtel)
- le projet de cité du Vitrail XXL (3,3 M€)
- la rénovation du village touristique (ex-VVF) de Mesnil-Saint-Père (2,6 M€)
- le programme de voirie 2018 (2,5 M€)
- l'électrification de la ligne 4 SNCF (2,3 M€)
- le prolongement de la vélovoie Dienville/Der (1,2 M€)
- **Une dette faible, maîtrisée, toujours en baisse**

En matière d'endettement, le Département est exemplaire.

L'encours de la dette est particulièrement maîtrisé quand on le compare aux départements de taille voisine (250 à 500 000 habitants).

L'encours de la dette de l'Aube est de :

61 M€ en 2016 ;

53 M€ en 2017 ;

45 M€ anticipés en fin d'exercice 2018.

Dans l'Aube, en 2017, **le stock de la dette par habitant s'élève à 168 €**, contre 551 € en moyenne dans des Départements de population équivalente (entre 250 000 et 500 000 habitants).

Le Département affiche une capacité de désendettement inférieure à 2 années anticipées en 2018. La capacité de désendettement c'est le nombre d'années d'autofinancement nécessaires pour rembourser l'intégralité de l'encours par l'épargne brute.

Aide aux partenaires (associations, institutions) : priorité aux investissements qui permettront de générer des économies de fonctionnement

Dans la logique de réduction de la dépense de fonctionnement engagée à tous les niveaux, le Département va prioriser les aides à l'investissement générateur d'économies de fonctionnement.

Deux exemples :

- Tout en encadrant les aides au fonctionnement des maisons de retraite, le Département pourrait aider la mise en place d'un équipement de télé-médecine au sein de ces établissements. Cet équipement permettrait des économies de fonctionnement en même temps qu'une meilleure prise en charge médicale des résidents ; il pourrait être ouvert à un plus large public et, ainsi, pallier, en partie, la pénurie de médecins.

- Le Département va financer le remplacement du brise-clapot de Port-Dienville qui permet de séparer l'aire de jet-ski de l'aire de ski nautique. En contrepartie, le club de ski nautique, qui trouvera à l'occasion de développer son activité avec un moniteur diplômé, ne sollicitera plus de subvention de fonctionnement du Département.

Le Département fait l'acquisition du *Jeune Romain*, une œuvre de Camille Claudel pour le musée éponyme de Nogent-sur-Seine

- **Une vente d'œuvres de Camille Claudel exceptionnelle**

Le 27 novembre dernier, le Département a profité d'une vente exceptionnelle chez Acturial (Paris) pour acquérir un buste réalisé par l'artiste Camille Claudel et intitulé *Jeune Romain* ou *Mon frère* pour la somme de 160 000 € (soit 207 400 frais inclus). Une occasion unique de par la qualité des œuvres de Camille Claudel présentées et qui ne se reproduira probablement jamais.

Cette œuvre, dont la famille Massary était jusqu'à présent propriétaire, était exposée au musée de Nogent-sur-Seine depuis son ouverture, en mars 2017.

- **Une œuvre majeure dans le parcours de Camille Claudel**

Avec cette acquisition, le Département de l'Aube permet au musée Camille-Claudé de Nogent-sur-Seine de conserver une œuvre essentielle à la compréhension de l'artiste.

Ce plâtre patiné réalisé par Camille Claudel vers 1882 représente le frère de l'artiste. Il témoigne de l'importance du lien entre Camille et son frère Paul, diplomate et célèbre écrivain. Cette sculpture haute de 50 cm est aussi le plus bel exemple de l'assimilation du courant néo-florentin par l'artiste, au début de sa carrière. Une influence qu'on peut rapprocher de celle du grand sculpteur Paul Dubois, natif de Nogent-sur-Seine, qui a joué un rôle majeur dans la vocation d'artiste de Camille Claudel – et dont l'œuvre est également très représenté dans le musée.

- **Département de l'Aube et Ville de Nogent-sur-Seine unissent leurs efforts pour le bien du musée Camille-Claudé**

« *Nous ne pouvions pas nous résoudre à voir partir cette œuvre hautement symbolique de l'histoire et du parcours de Camille Claudel*, indique Philippe Pichery, président du Conseil départemental de l'Aube. *L'enjeu était trop important, à la fois pour le musée et pour le département de l'Aube. En quelques mois, le musée Camille-Claudé s'est imposé comme un des principaux attraits culturels de l'Aube.* »

La municipalité de Nogent-sur-Seine — qui ne pouvait seule se porter acquéreur de plusieurs œuvres essentielles pour le musée —, et le Département ont conjugué leurs efforts et moyens financiers. Le Département avait reçu l'autorisation du ministère de la Culture de préempter le buste de Paul Claudel.

Courant décembre 2017, dès qu'elle entrera dans les collections départementales, l'œuvre sera officiellement déposée au musée Camille-Claudé.

- **Des actions à destination des publics éloignés**

« *Les Audois sont désormais propriétaires de cette œuvre*, note Philippe Pichery. *Il importe qu'un maximum d'entre eux (notamment les jeunes et les publics dits "éloignés") puissent y accéder en même temps qu'à l'ensemble des collections du musée.* » Le Département veillera à ce que des actions soient conduites en ce sens en lien avec la Ville de Nogent-sur-Seine — et dans le prolongement de la politique de démocratisation culturelle déjà menée par le musée. Cette action s'inscrit dans la politique départementale d'accès pour tous à la culture et aux événements du territoire initiée avec l'association Cultures du cœur depuis plusieurs années avec la mise à disposition, pour ces publics, par le Département, de places au stade de l'Aube pour les matches officiels de l'Estac.